RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail

Décret n° 2018-… du …

relatif aux modalités de conversion des heures acquises au titre du compte personnel de formation en euros

NOR :

Publics concernés : *salariés, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants, personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service d'aide par le travail, Caisse des dépôts et consignations.*

Objet : *détermination du montant horaire permettant la conversion en euros des heures acquises au titre du compte personnel de formation.*

Entrée en vigueur : *le texte entre en vigueur le 1er janvier 2019.*

Notice : *le décret précise le montant horaire permettant la conversion en euros des heures acquises au titre du compte personnel de formation et du droit individuel à la formation au 31 décembre 2018.*

Références : *le décret est pris pour l'application des dispositions du VIII de l'article 1er issu de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.*

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre du travail,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 518-3 ;

Vu le code du travail,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, notamment ses articles 1er et 46 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles en date du 20 novembre 2018 ;

Vu l'avis de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations en date du 21 novembre 2018 ;

Décrète :

Article 1er

Les heures inscrites sur le compte personnel de formation et les heures acquises au titre du droit individuel à la formation au 31 décembre 2018 sont converties en euros à raison de 15 euros par heure.

Article 2

Le présent décret entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

Article 3

La ministre du travail est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le xxx

Par le Premier ministre :

La ministre du travail